

maintiennent l'économie en bonne santé. En 1975, les exportations agricoles ont atteint environ 2.9 milliards de dollars.

Les quatre objectifs en question ont été réalisés mais pour que le processus alimentaire continue de se dérouler dans un cadre harmonieux et productif, il est de bonne politique de remonter à la source pour s'assurer qu'elle ne tarit pas.

Les agriculteurs cherchent à stabiliser leurs revenus; ils voudraient exercer une action quelconque sur les grandes sociétés pour que celles-ci ne rançonnent pas l'agriculture. Grâce aux offices de commercialisation que soutiennent les gouvernements fédéral et provinciaux, ils ont souvent la marge de manœuvre nécessaire. Les programmes gouvernementaux qui passent par l'Office de commercialisation des prix agricoles ont aidé à maintenir les prix de nombreuses denrées agricoles. De récentes modifications législatives ont accru le nombre de produits protégés et la souplesse de l'assistance accordée aux agriculteurs.

Le ministère fédéral de l'Agriculture soutient l'agriculteur canadien non seulement financièrement, mais grâce à divers programmes destinés à donner de la vigueur à son entreprise et à le maintenir en affaires.

Certains programmes comme la recherche sur la production, l'inspection et le classement des produits, l'information sur les débouchés et la protection de la santé animale renforcent la situation concurrentielle de l'agriculteur. L'assurance-récolte, les programmes d'indemnisation pour le bétail perdu et la mise au point de variétés vivaces qui résistent à la maladie protègent l'agriculteur contre des risques naturels.

La Commission canadienne du lait, le Conseil national de commercialisation des produits de ferme, l'Office de stabilisation des prix agricoles, le programme d'assistance à l'entrepôt, entre autres, sont des dispositifs que l'agriculteur peut employer pour combattre les fluctuations du marché à court terme. Les marchés agricoles sont constamment explorés, élargis et souvent améliorés grâce au travail d'organismes gouvernementaux tels que la Commission canadienne des grains et l'Office canadien des grains de provende.

Somme toute, le gouvernement est fier de la politique de l'alimentation qu'il a élaborée et appliquée au cours des années. Malheureusement, je le répète, on n'y fait pas attention parce qu'il a si bien réussi. Cela ne veut pas dire qu'il faille s'arrêter là. Au contraire. Il s'agit d'un fondement sur lequel nous pouvons édifier le reste, et nous nous y employons. Toute politique qui doit demeurer actuelle et pertinente doit évoluer avec le temps. Notre politique actuelle ne fait pas exception. Pour qu'elle soit adaptée à la situation actuelle et qu'elle le demeure à l'avenir, il faut constamment la revoir, la renouveler, l'adapter et l'élargir.

[Français]

Je présume, monsieur le président, que dans ce processus on doit également tenir compte de la critique. Venant de ceux qui sont au courant des faits et des problèmes, la critique est une chose souvent constructive d'ailleurs; mais venant de la part de ceux qui ne comprennent rien au problème, qui ne cherchent qu'à faire les manchettes et sont constamment à l'affût de causes tendancieuses, c'est une chose bien différente.

Je reste toujours étonné de voir quel traitement de faveur les médias accordent à tout ce qui touche la politique alimentaire. Mais là encore, je me dois de rappeler que les manchettes ont souvent très peu en commun avec la réalité. Il n'est pas rare de

Politique alimentaire nationale

voir des grands titres en rouge perdre leur couleur et être relégués aux oubliettes, quand on vient aux faits. À l'heure actuelle, avec tout ce charabia autour de la politique alimentaire, certains pensent que la situation présente est tout à fait épouvantable. C'est un phénomène qui pourrait être dangereux, car changer simplement par amour pour le changement pourrait nous entraîner dans une situation pire encore.

Les principes de la politique actuelle sont tout à fait logiques et rendent de fiers services à tous les Canadiens. Elles sont toutefois constamment remises en question. Une mise à jour permanente est absolument nécessaire pour éliminer les points faibles aussitôt qu'ils sont décelés. Le consommateur doit être assuré de la meilleure valeur possible pour chaque dollar qu'il destine à l'alimentation. L'agriculteur se doit d'accroître son efficacité par des modes de commercialisation, par des coûts de transformation par rapport aux prix du produit fini, et il doit également être surveillé de très près. L'agriculture est très étroitement liée, monsieur le président, à chacun des nombreux maillons de la chaîne alimentaire. Il y a amplement de place pour divers programmes visant à améliorer ce processus.

[Traduction]

M. Nystrom: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur; j'aimerais savoir si le secrétaire parlementaire accepterait de répondre à une question.

M. Pelletier: Oui, monsieur l'Orateur.

M. Nystrom: Je voudrais simplement savoir si le secrétaire parlementaire appuie ou non la motion dont la Chambre est aujourd'hui saisie. Il a parlé longuement d'une politique de production alimentaire. A moins de n'avoir pas bien entendu, je ne sais toujours pas s'il appuie la motion à l'étude.

M. Pelletier: Je ne pense pas, monsieur l'Orateur, que le député ait bien écouté mon intervention. Nous avons une politique de production alimentaire qui donne de très bons résultats. J'ai fait remarquer au milieu de mon intervention et répété vers la fin que cela ne signifiait pas que nous ne pouvions pas y apporter des améliorations. Nous faisons, tout au moins au ministère de l'Agriculture, tous les efforts voulus pour améliorer notre politique.

M. Nystrom: Je ferai remarquer en toute déférence, monsieur l'Orateur, que ma motion ne réclame pas une politique de production alimentaire. Elle demande:

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie de tous les rapports ou études concernant la préparation d'une politique nationale en matière d'alimentation, par le groupe connu sous le nom des «Dix sous-ministres» ou sous sa direction.

Je demande que le gouvernement rende public le document élaboré par le groupe des «Dix sous-ministres». C'est tout ce que je demande. Je veux savoir si le secrétaire parlementaire appuie ou non la motion. C'est tout ce que je veux savoir.

• (1740)

M. MacFarlane: De quoi s'agit-il? d'une enquête?

M. Nystrom: Répondez, qu'on le consigne au compte rendu.

Une voix: Non!

M. Nystrom: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Nous avons présenté aujourd'hui une motion demandant que le gouvernement publie certains documents et le secrétaire parlementaire refuse de répondre à une question sur la motion même. Durant les vingt minutes de son allocution, il a même refusé de parler de la question qui fait l'objet de la motion et je